

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2025

---

PJL D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 772)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CE126

présenté par

M. Rimane, M. Maillot, M. Chassaigne, M. Peu, M. Castor, Mme Bourouaha, M. Bénard,  
Mme Faucillon, Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maurel, M. Nadeau, M. Monnet,  
Mme Reid Arbelot, M. Sansu et M. Tjibaou

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« , ainsi que les collectifs citoyens, les associations et les ONG intervenant sur le territoire »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, initié par l'Association Mayotte A Soif, vise à inclure des représentants locaux de la société civile et du secteur associatif, parties prenantes directement intéressées à la reconstruction de Mayotte, au sein de la gouvernance de l'établissement public foncier et d'aménagement qui coordonnera les travaux de reconstruction.